

Charte officielle des arbitres – Coupe de la Glâne

Cette charte définit les principes de fonctionnement, les engagements et les règles de planification applicables à l'ensemble des arbitres de la Coupe de la Glâne, établie pour la saison 2026/2027 :

1. Engagement général

- Chaque arbitre s'engage à respecter la présente charte en y apposant sa signature.
- Le respect, la communication et la collaboration sont les bases du bon fonctionnement du groupe.
- Chaque arbitre représente l'image et les valeurs de la compétition et de la Coupe de la Glâne.

2. Planification de la saison

- La planification sera réalisée dans les meilleures conditions possibles dans le respect des règles et principes définis.
- Planification du 1er tour réalisée au plus tard au 20 août de la saison à venir.
- Planification du 2ème tour réalisée au plus tard au 10 décembre de la saison en cours.
- Les désignations seront réalisées de manière la plus équitable possible selon les disponibilités, la rotation, les contraintes organisationnelles et les besoins de la compétition.
- Le responsable des arbitres conserve le droit d'adapter les désignations selon les besoins ou imprévus.

3. Disponibilités et engagements

- Les arbitres devront transmettre leurs disponibilités dans les délais demandés.
- Chaque arbitre transmettra également un souhait approximatif du nombre de matchs désirés durant la saison.
- Chaque arbitre s'engage à assumer ses désignations et à respecter la planification communiquée.
- Toute indisponibilité connue doit être annoncée dès que possible afin de faciliter l'organisation et la réattribution des matchs.

4. Règles de désignation

- Maximum de 2 matchs consécutifs par arbitre, sauf exception majeure validée au préalable.
- La rotation des arbitres sera favorisée afin d'assurer une répartition équilibrée des matchs.
- Afin de garantir diversité et équité, les attributions des matchs demeureront impartiales
- Les désignations pourront tenir compte du niveau d'expérience, de la fiabilité et des contraintes spécifiques des matchs.

5. Gestion des absences et imprévus

- En cas d'absence ou d'imprévu, l'arbitre concerné informe de la situation au sein du pool de communication WhatsApp et l'attribution du match se fait par le responsable des arbitres, en tenant compte des :
 - Disponibilités de chaque arbitre
 - Du nombre de matchs déjà attribués ou non selon les cas de figure
 - Respect des règles citée au point 4
- Les absences répétées, annonces tardives ou désistements de dernière minute pourront être pris en compte dans les futures désignations et attributions.
- Les cas de force majeure seront naturellement pris en considération avec discernement (*implique par exemple les convocations à la ligue ou autres imprévus majeurs*).
- Les « arbitres de ligue » ne seront pas pénalisés dans l'attribution des matchs
- Les « réservistes / jokers » seront utilisés en 2^{ème} vague

6. Communication

- Les communications officielles se feront via le canal défini par le responsable des arbitres (WhatsApp)
- Chaque arbitre est tenu de répondre dans un délai raisonnable aux demandes importantes liées à la planification.
- Tout problème ou désaccord devra être traité de manière respectueuse et directement avec le responsable concerné (éviter le « SPAM » groupe)

7. Comportement et attitude

- Chaque arbitre s'engage à adopter une attitude respectueuse envers les joueurs, entraîneurs, officiels et collègues.
- La ponctualité et le professionnalisme sont attendus à chaque désignation.
- Le matériel et la tenue d'arbitrage doivent être adaptés et conformes au règlement.
- Les conflits ou critiques internes ne devront pas être exposés publiquement.

8. Défraiements des matchs

- Les équipes ont la possibilité de payer le match par TWINT (à la demande générale)
 - Les arbitres ne souhaitant pas procéder de la sorte, pourront se manifester et ceci sera évidemment considéré afin que le paiement puisse se faire en « cash » comme jusqu'à ce jour.

Lieu et date : _____

Nom et signature de l'arbitre : _____